

Rapport pour le conseil régional
MAI 2016

Présenté par
Valérie Pécresse
Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

OUVRIER LES LYCÉES SUR LE MONDE DE L'ENTREPRISE

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
1. Donner aux jeunes les clefs pour réussir dans l'entreprise	4
1.1 De nouvelles actions pour ouvrir aux jeunes le monde de l'entreprise	4
1.2 Favoriser l'accès des jeunes aux stages en entreprise	5
2. Soutenir les initiatives visant à familiariser les professeurs avec le monde de l'entreprise.	5
3. Candidatures à l'appel à projet des campus des métiers et des qualifications	6
PROJET DE DELIBERATION	7

EXPOSE DES MOTIFS

École et entreprise sont deux mondes qui peuvent et doivent mieux travailler ensemble pour mieux relever le défi de l'insertion professionnelle des jeunes.

Il existe de nombreuses initiatives sur le territoire francilien pour rapprocher lycées et entreprises (initiatives locales des établissements dans le cadre de la semaine école-entreprise, semaine de l'industrie, comités locaux école-entreprise CLEE de l'Éducation nationale, actions des associations dans le domaine).

La région propose d'en renforcer l'efficacité en structurant son action autour de trois axes :

- Développer des partenariats à disposition des lycéens pour leur permettre d'acquérir les codes du monde de l'entreprise, la connaissance et la compréhension de son fonctionnement et la connaissance des réseaux qui leur font défaut et les sensibiliser à l'entrepreneuriat ; il s'agira également de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande de stage par la mise en œuvre de la délibération CR 08-16 « 100 000 stages » adoptée en février 2016¹ ;
- Soutenir les initiatives visant à familiariser les professeurs avec le monde de l'entreprise ;
- Soutenir le développement de plates-formes technologiques fondées sur des cofinancements État-Région-Entreprise, qui permet aux lycées, CFA et entreprises de travailler en synergie, au sein des Campus des Métiers et Qualifications.

Une instance de suivi au niveau régional, type Club École-entreprise, sera mise en place pour évaluer dans la durée les résultats de cette politique.

1. Donner aux jeunes les clefs pour réussir dans l'entreprise

1.1 De nouvelles actions pour ouvrir aux jeunes le monde de l'entreprise

La région développera des partenariats pour permettre aux jeunes de se munir de toutes les clefs utiles à la compréhension du monde économique, de l'organisation des entreprises et des codes nécessaires pour s'y insérer. Pour développer cette démarche, la région s'appuiera sur les fondations et associations proposant les types d'actions suivantes :

- Favoriser la découverte de l'organisation des entreprises, des métiers et plus généralement du monde économique :
Intervention des acteurs du monde économique (salariés, dirigeants) auprès des lycéens pour présenter leur entreprise, leur métier, leur parcours et leur formation. Ces échanges pourront avoir lieu directement au sein des classes, via des outils numériques tels que les plateformes de visioconférence ou lors des manifestations régionales à destination des jeunes ;
- Sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat par l'initiation à la création d'une entreprise. Ce dispositif pourra être renforcé par l'organisation d'un championnat francilien de mini-entreprises ;

¹ La région demande à toutes les personnes morales (entreprises, collectivités, associations, etc.) bénéficiant d'une subvention de la Région de prendre l'engagement d'accueillir en contrepartie un ou plusieurs jeunes en stage en formation ou en parcours d'insertion.

- Préparer les jeunes franciliens aux codes du monde de l'entreprise et les aider à s'y adapter en les formant à la lecture et l'analyse d'offres de stages ou d'emploi, la réalisation puis l'envoi d'une candidature et le savoir-être dès l'entretien d'embauche, préalables au recrutement.

L'offre de ce type de services par des associations existe, mais elle est souvent très localisée sur certains territoires et limitée à certains publics. Il conviendra de la déployer plus largement et d'y intégrer la possibilité d'un accompagnement individualisé dans le cadre de tutorat-parrainage. Un effort particulier sera mené en direction des élèves débutant un parcours mixte (première année par voie scolaire puis poursuite par apprentissage).

1.2 Favoriser l'accès des jeunes aux stages en entreprise

Les stages en entreprise pour les jeunes facilitent l'entrée dans le monde professionnel, permettent d'enrichir les parcours et les CV et leur offrent des expériences professionnelles complétant ainsi leur formation. Ils font partie intégrante du cursus de formation. Par ailleurs, les stages sont devenus progressivement obligatoires dans le cursus des lycéens de la voie professionnelle pour valider leur diplôme (Périodes de Formation en Milieu Professionnel – PFMP – d'une durée de 12 à 16 semaines sur 2 ans pour le CAP, 22 semaines sur 3 ans pour le baccalauréat professionnel et de 6 à 20 semaines sur 2 ans pour le BTS) pour les lycéens de la voie professionnelle.

Pourtant, l'accès au stage en entreprise est devenu l'une des premières discriminations dans l'accès à la formation et à l'emploi.

Pour y remédier, la région, par délibération CR n° 08-16 :

- demande à toutes les personnes morales (entreprises, collectivités, associations, etc.) bénéficiant d'une subvention de la région de prendre l'engagement d'accueillir en contrepartie un ou plusieurs jeunes en stage, en formation ou en parcours d'insertion ;
- pourra intégrer dans le cahier des charges de ses marchés publics, outre des clauses d'insertion dans l'emploi, des clauses d'insertion de stagiaires qui vaudront engagement de la part des attributaires de marchés publics ;
- donnera l'exemple tout comme les établissements qui dépendent directement d'elle parmi lesquels les EPLE. Ils devront recruter eux aussi des stagiaires.

Toutes les propositions de stages offertes par ses partenaires seront mises en ligne sur le site Internet de la région ; l'offre relevant de la formation initiale (stage ou contrat d'apprentissage) sera également accessible via l'ENT des lycées franciliens

2. Soutenir les initiatives visant à familiariser les professeurs avec le monde de l'entreprise

Pour mieux épauler leurs élèves et les guider dans leur choix d'orientation, les professeurs des lycées, particulièrement les professeurs principaux, doivent avoir une connaissance concrète de l'entreprise.

Aussi, la région soutiendra toutes les initiatives visant à favoriser une meilleure connaissance du monde de l'entreprise pour les professeurs, les personnels éducatifs et les proviseurs notamment par :

- L'immersion des professeurs en entreprise
- l'organisation de rencontres avec les dirigeants d'entreprises y compris les PME franciliennes
- l'organisation de colloques visant à mieux faire connaître les enjeux des entreprises à tous les niveaux de responsabilité

Au-delà de la simple connaissance des diplômes, les professeurs acquerront ainsi une meilleure connaissance interne du monde de l'entreprise, de son organisation, des métiers et des compétences requises.

3. Candidatures à l'appel à projet des campus des métiers et des qualifications

Les campus des métiers et des qualifications sont des pôles d'excellence composés de lycées, CFA, universités, écoles d'ingénieur, laboratoires de recherche et entreprises d'un secteur d'activité et implantés sur le même bassin de formation. L'idée est d'avoir une offre de formation cohérente entre bac -3 à bac +3. Ils sont destinés à faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Dans ce cadre, un label campus des métiers et des qualifications permet l'émergence de ces pôles d'excellence. Ce label est délivré par l'Etat dans le cadre d'un appel à projets destiné aux régions et aux académies.

Aujourd'hui, en Ile-de-France, seuls deux campus ont été labellisés, ce qui est très insuffisant :

- Le campus « création numérique, image et son » centré sur les métiers de la création numérique qu'il convient de faire vivre et de renforcer.
- Le campus de l'économie touristique Paris-Val d'Europe autour des métiers de l'hôtellerie, restauration, tourisme.

La région Ile-de-France ne peut s'en satisfaire et souhaite renforcer son effort et contribuer à développer des campus des métiers autour de différentes thématiques, notamment aéronautique, sécurité, métiers d'art, métiers de bouche... C'est dans cette optique que la région soutient le campus des métiers de l'automobile en cours de labellisation.

Par ailleurs, il est également proposé de soutenir et développer les plateformes technologiques sur le modèle du CERTA, groupement d'intérêt économique formé entre l'Etat, la région Ile-de-France et Renault, qui a pour mission de familiariser les élèves de l'enseignement secondaire et les personnes en formation continue avec l'usage des équipements industriels les plus récents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**



VALERIE PECRESSE

PROJET DE DELIBERATION**OUVRIRE LES LYCEES SUR LE MONDE DE L'ENTREPRISE**

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code de l'Education ;
- VU** La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 relative à l'adoption du Schéma Régional de la formation initiale et continue tout au long de la vie pour 2007-2013 ;
- VU** la délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013 approuvant une nouvelle ambition pour l'égalité et la réussite de tous les lycéen-ne-s – Le projet éducatif régional ;
- VU** La délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
- VU** L'avis de la commission éducation ;
- VU** L'avis de la commission des finances ;
- VU** Le rapport CR 94-16 présenté par Madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1

Décide d'enrichir ceux des partenariats régionaux à disposition des EPLE qui concourent à ouvrir le lycée sur l'entreprise et réciproquement (intervention de professionnels au sein des écoles, visites d'entreprise, sensibilisation à l'entrepreneuriat, formation aux techniques de recherches d'emploi, etc.).

Article 2

Décide de soutenir les initiatives visant à familiariser les professeurs avec le monde de l'entreprise.

Article 3

Décide de soutenir le développement des campus des métiers et des qualifications et de candidater au prochain appel à projets lancé par l'Etat.

Article 4

Décide de mettre en place un comité régional de suivi de la politique de développement du lien lycée-entreprise, composé de représentants de la région, des académies et des entreprises franciliennes.

Article 5

Donne délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre de cette politique.

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**

VALERIE PECRESSE